



Bruxelles, le 31 mai 2022

CM 3298/1/22
REV 1

ENV
CLIMA

COMMUNICATION

CONVOCATION ET ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Correspondant: carla.santosmoore@consilium.europa.eu /
pia.sellerup@consilium.europa.eu /
alina.butuliga@consilium.europa.eu /
sari.hanninen@consilium.europa.eu

Tél./Fax: +32.2.281.7492 - 5298 - 7356 - 8693

Objet: Groupe Environnement

Date: 1^{er} juin 2022

Heure: 9:30

Lieu: CONSEIL
BÂTIMENT JUSTUS LIPSIUS
Rue de la Loi 175, 1048 BRUXELLES

Date: 3 juin 2022

Heure: 14:30

Lieu: CONSEIL
BÂTIMENT EUROPA
Rue de la Loi 155, 1048 BRUXELLES

MERCREDI, 1 JUIN 2022 (09h30)

Format: 1+1 (Présidence 2+2)

1. Proposition de décision du Conseil relative à la position à prendre, au nom de l'Union européenne, en vue de la dix-neuvième session de la conférence des parties à la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES CoP19)
 - Présentation et discussion
7441/2022 + ADD1 + ADD2
2. Ajustement à l'objectif 55 – ETS
Proposition de directive du Parlement Européen et du Conseil modifiant la directive 2003/87/CE établissant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre dans l'Union, la décision (UE) 2015/1814 concernant la création et le fonctionnement d'une réserve de stabilité du marché pour le système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre de l'Union et le règlement (UE) 2015/757
 - Examen de la proposition de compromis révisé de la Présidence
7815/3/22 REV 3
3. Points divers

VENDREDI, 3 JUIN 2022 (14h30) (après-midi)

Format: 1+1 (Présidence 2+2)

14h30 – 16h00

1. Ajustement à l'objectif 55 – ESR
 - a) Proposition de Règlement du Parlement Européen et du Conseil modifiant le règlement (UE) 2018/842 relatif aux réductions annuelles contraignantes des émissions de gaz à effet de serre par les États membres de 2021 à 2030 contribuant à l'action pour le climat afin de respecter les engagements pris dans le cadre de l'accord de Paris
 - Examen de la proposition de compromis révisée de la Présidence
7747/2/22 REV 2

16h00

2. Ajustement à l'objectif 55 – LULUCF
 - a) Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL modifiant le règlement (UE) 2018/841 en ce qui concerne le champ d'application, la simplification des règles de conformité, la fixation des objectifs des États membres pour 2030 et l'engagement dans la réalisation collective de la neutralité climatique d'ici à 2035 dans le secteur de l'utilisation des terres, de la foresterie et de l'agriculture, et le règlement (UE) 2018/1999 en ce qui concerne l'amélioration de la surveillance, des rapports, du suivi des progrès et de la révision
 - Examen de la proposition de compromis révisé de la Présidence
7985/3/22 REV 3

3. Points divers

NB: Les documents du Conseil sont disponibles sur le Portail des délégués. Les commis de salle fourniront des exemplaires supplémentaires sur demande dans les plus brefs délais.